



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2014

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept janvier, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Louise JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2014.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Yann DERRIEN, Marguerite PELLO, Joël ROUDAUT et Elodie GUEZENEC, excusés.

Secrétaire de séance : Matthieu GOACHET.

ORDRE DU JOUR :

- Inventaire des zones humides
- Modernisation de l'unité de production d'eau potable
- Adhésion au futur Etablissement Public Administratif d'Ingénierie Locale mis en place par le Conseil Général
- Rythmes scolaires
- Tréteaux chantants
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : l'installation d'une nouvelle centrale de commande des cloches de l'église. Il n'y a pas de opposition à cela.

[Inventaire des zones humides](#)

Madame le Maire rappelle qu'à la demande de la Communauté de Communes du Pays des Abers, le Syndicat Mixte des eaux du Bas-Léon a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'étude relative à l'inventaire des zones humides. Cette étude a été confiée au bureau d'études DCI ENVIRONNEMENT, de Quimper.

Un comité de pilotage, composé d'un technicien du Bureau d'études, d'élus, d'agriculteurs, d'un représentant des chasseurs, d'un agent de la CCPA et d'une animatrice du SAGE du Bas-léon, a été mis en place pour mener à bien cet inventaire.

Une consultation de la population a eu lieu du 15 juin au 15 juillet 2013.

Monsieur Sylvain LE COZ, technicien, présente son rapport à l'assemblée, dont les conclusions sont les suivantes :

- 13,8 % du territoire communal classé en zones humides dont : 52,25 % en milieux ouverts (prairies), 47,02 % en milieux fermés et semi-fermés (boisements), 0,56 % en zone cultivée et 0,17 % en autres occupations (jardins),
- Constat d'une certaine diversité d'habitats
- Gestion correcte des zones humides exploitées (pâturage, fauché).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inventaire présenté, qui sera annexé au futur Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours de révision.

Modernisation de l'unité de production d'eau potable

Madame le Maire rappelle la fin de l'autorisation d'extraction du maërl des Glénan pour le traitement de l'eau potable.

En 2013, en accord avec le Conseil Général, du calcaire terrestre a été expérimenté sur la station de pompage de Kernilis ; les conclusions montrent la nécessité de réaliser, quel que soit le matériau employé, des travaux pour répondre à la réglementation.

Le coût global de l'opération est estimé à 286 000 p H.T, ou 308 000 p HT si l'option d'automatisation des filtres est retenue. Celle-ci devrait être subventionnée, pour la partie « mise à niveau », par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de confier la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon,
- ✓ demande que l'automatisation des filtres soit inscrite en option lors de la consultation des entreprises (le choix de la retenir ou pas sera fait après l'ouverture des plis),
- ✓ accepte d'inscrire annuellement au budget, et pendant 15 ans, la somme nécessaire au remboursement du coût HT des travaux, diminué des subventions obtenues.

Adhésion au futur Etablissement Public Administratif d'Ingénierie locale mis en place par le Conseil Général

Vu le projet de délibération du Conseil Général décidant de la création d'un établissement public administratif d'ingénierie locale chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier,

Le Conseil Municipal approuve les conditions de création d'un tel établissement public, ainsi que ses projets de statuts, sous réserve de leur délibération effective par le Conseil général du Finistère, et décide d'adhérer à cet établissement public. Il approuve le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de cinquante centimes par habitant DGF.

Rythmes scolaires

Yann LE LOUARN fait état des réunions de concertation qui ont eu lieu à propos de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe ainsi les horaires de cours : 9 H 00 / 12 H 00 sur cinq jours (du lundi au vendredi) et 13 H 45 / 16 H 00 sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Il décide de poursuivre la réflexion concernant les activités qui pourront être mises en place par la commune, tant lors de la pause méridienne qu'en fin de journée, en fonction des moyens financiers et humains disponibles.

Tréteaux chantants et festival « Paroles en Wrac'h ».

Le Conseil Municipal donne son accord pour participer financièrement à ces deux animations, à hauteur de 0.15 € par habitant pour les Tréteaux Chantants et à hauteur de 2.73 % de la moitié du déficit du festival « Paroles en Wrac'h ».

Centrale de commande de l'horloge des cloches

Le Conseil décide de remplacer la centrale de commande de l'horloge des cloches de l'église, inutilisable à la suite d'un court-circuit. Le coût s'élève à 1 756 € hors taxes.

Questions diverses

Convention portant sur la coordination intercommunale Enfance Jeunesse

Madame le Maire est autorisée à signer un avenant modifiant les modalités financières prévues par la convention, à la suite de recettes nouvelles.

Participation à la course AR REDADEG

Le conseil décide d'apporter son soutien à cette course en faveur de la langue bretonne en achetant un kilomètre pour 100 €.

Prochaines réunions

La prochaine réunion sur le PLU aura lieu le vendredi 7 février à 13 H 30.

La prochaine séance est programmée le mercredi 12 mars à 19 heures.